

## CHAPITRE XXI.—FINANCES PUBLIQUES.

Cette étude des finances publiques comprend une revue des finances fédérales, provinciales et municipales, avec de nombreux tableaux, et se termine avec une brève digression sur la richesse nationale et le revenu national du Canada, bases de toutes les finances publiques.

Depuis quelques années, la question financière s'est imposée avec plus de force à l'attention du public, les lourdes taxes qui lui sont imposées pour satisfaire aux besoins croissants de l'administration nationale, régionale et locale, ne lui permettant plus d'y rester indifférent. Lorsque l'on considère le grossissement de nos budgets, on ne doit pas perdre de vue deux faits essentiels, à savoir: (1) que la population de notre pays s'accroît d'une manière assez rapide—22 p.c. entre 1911 et 1921—et (2) qu'une somme de \$1.50 en 1928 ne vaut guère plus que ne valait \$1 en 1913. Comme la plupart des Canadiens sont des producteurs, ce dernier phénomène produit l'inflation des revenus des contribuables, augmentant ainsi leur capacité de taxation. De plus, il y a expansion évidente dans les activités gouvernementales.

L'énorme augmentation du budget fédéral depuis 1913 est due évidemment à la guerre et à ses suites: fardeau de l'intérêt, des pensions, du rétablissement des soldats, etc. Il a fallu aussi combler les déficits des chemins de fer de l'État et de la marine marchande du gouvernement canadien. Durant la même période, les budgets provinciaux et municipaux ont suivi une courbe parallèle. En 1927, les dépenses ordinaires de tous les gouvernements provinciaux atteignaient \$152,211,883, au lieu de \$53,826,219 en 1916, c'est-à-dire onze ans seulement auparavant, ce qui constitue un accroissement de 182.8 p.c. (A lui seul, l'intérêt sur la dette des provinces est passé de \$7,817,844 en 1916 à \$39,899,948 en 1928). D'autre part, entre 1913 et 1927, la somme des taxes imposées par les municipalités d'Ontario est montée de \$34,231,214 à \$106,075,959, soit une augmentation de 209.9 p.c. Dans le Québec, les dépenses ordinaires des municipalités, qui étaient en 1914 de \$19,139,465, se sont élevées à \$54,259,457 en 1927, ayant augmenté de 183 p.c. Au Manitoba, la taxation municipale a été portée de \$9,922,537 en 1912 à \$17,907,723 en 1927, soit un accroissement de 80.5 p.c. Les chiffres qui précèdent sont tirés des rapports des gouvernements de ces provinces, lesquelles contiennent presque les deux tiers de la population de la Puissance. Sans nul doute, ce mouvement ascendant est également commun aux autres provinces.

### Section 1.—Finances fédérales.

**Esquisse historique.**—Sous le régime français, puis au début de l'administration anglaise, les revenus territoriaux ou casuels du Canada, consistant en certains droits seigneuriaux, et le produit de la vente des terres et du bois des forêts domaniales, étaient réservés à la Couronne, le droit d'imposer des taxes et de régler le commerce de la colonie appartenant théoriquement au parlement britannique, après 1763.

L'Acte de Québec de 1774 imposait des droits sur les spiritueux et la mélasse, dont le produit devait contribuer à défrayer le coût de l'administration de la justice et à rémunérer les fonctionnaires civils de la province. Peu après, en 1778, par l'Acte déclaratoire (18 Geo. III, chap. 12), le gouvernement britannique renonçait à tout jamais au droit de taxer les colonies en faveur du trésor impérial, mais main-